Image not found or type unknown

# Dossier de surendettement irrecevable : comment réagir ?

**Fiche pratique** publié le **21/01/2014**, vu **587 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

**La commission de surendettement vient de déclarer votre dossier irrecevable. Un recours est-il possible ?**

La décision d'irrecevabilité vous est notifiée par lettre recommandée avec avis de réception. Elle vous informe des raisons de cette décision et vous précise que vous disposez de 15 jours pour introduire un éventuel recours.

Vos créanciers et votre établissement bancaire n'en sont pas informés.

**Voir le guide**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés